

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE HUNTINGDON**

Procès-verbal d'une séance extraordinaire du Conseil de la Ville de Huntingdon du jeudi 15 février 2018 à 17h00, en la salle du Conseil sise au 23 de la rue King, lieu ordinaire dudit Conseil et conformément à la *Loi sur les Cités et Villes*, sont présents le maire André Brunette et les conseillers Denis St-Cyr, Dominic Tremblay, Florent Ricard, Maurice Brossoit et Rémi Robidoux sous la présidence du maire.

Sont également présentes mesdames Johanne Hébert, directrice générale et Denyse Jeanneau, greffière.

Est absente : madame Andrea Geary, conseillère.

Ouverture de l'assemblée et vérification du quorum

Le quorum est constaté.

18-02-15-4571 **Il est proposé par monsieur Rémi Robidoux
Appuyé par monsieur Denis St-Cyr
Et résolu à l'unanimité:**

Que le maire André Brunette procède à l'ouverture de la séance extraordinaire du jeudi 15 février 2018 à 17 h 04.

Adopté

Séance extraordinaire du jeudi 15 février 2018, à 19h00, en la salle du Conseil sise au 23, rue King à Huntingdon.

ORDRE DU JOUR

- A) Ouverture de l'assemblée et vérification du quorum;
- B) Adoption de l'ordre du jour;
- C) Adoption - Règlement 899-2018 décrétant une dépense de 1 620 000 \$ et un emprunt de 1 620 000 \$ pour la construction d'un garage municipal;
- D) Adoption - Règlement 900-2018 décrétant une dépense de 340 000 \$ et un emprunt de 340 000 \$ pour la réalisation du prolongement des infrastructures d'égout pluvial, d'égout domestique, d'aqueduc, de voirie et d'éclairage sur la rue Grégoire ;
- E) Adoption – Règlement 901-2018 dépense de 210 000 \$ et un emprunt de 210 000 \$ pour la réalisation du branchement des services d'aqueduc et d'égout du lot 3 447 068;
- F) Octroi de contrat pour services d'ingénierie civile – Remplacement de la conduite d'aqueduc sur une section de la rue Châteauguay;
- G) Période de questions;

Levée de la séance

Adoption de l'ordre du jour

18-02-15-4572

**Il est proposé par monsieur Maurice Brossoit
Appuyé par monsieur Dominic Tremblay
Et résolu à l'unanimité:**

D'adopter l'ordre du jour de l'assemblée extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Huntingdon du jeudi 15 février 2018 tel que présenté.

Adopté

Adoption du Règlement d'emprunt 899-2018 décrétant une dépense de 1 620 000 \$ et un emprunt de 1 620 000 \$ pour la construction d'un garage municipal

Considérant que la municipalité désire effectuer les travaux pour la construction d'un garage municipal selon les plans préparés par la firme d'architectes Massicotte, Dignard, Taillefer, Patenaude, portant les numéros 2385-17 en date du 21 septembre 2017;

Considérant les frais, les taxes et les imprévus établis à l'estimation détaillée préparée par ladite firme, en date du 5 octobre 2017;

Considérant monsieur Florent Ricard a donné un avis de motion et présenté le projet de règlement à la séance extraordinaire du Conseil de la Ville de Huntingdon tenue le 13 février 2018 ;

Considérant que la Ville de Huntingdon a déposé une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités (PIQM), Sous-volet 5.1 Réfection et construction des infrastructures municipales (RECIM) et que la demande déposée a été jugée prioritaire par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

Considérant qu'une copie du projet de Règlement numéro 899-2018 a été remise aux membres du conseil conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19);

18-02-15-4573

**Il est proposé par monsieur Denis St-Cyr
Appuyé par monsieur Dominic Tremblay
Et résolu à l'unanimité :**

Que le conseil municipal adopte le Règlement 899-2018 autorisant une dépense de 1 620 000 \$ et un emprunt de 1 620 000 \$ pour la construction d'un garage municipal.

Que le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Que le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années.

Adopté

Adoption du règlement 900-2018 décrétant une dépense de 340 000 \$ et un emprunt de 340 000 \$ pour la réalisation du prolongement des infrastructures d'égout pluvial, d'égout domestique, d'aqueduc, de voirie et d'éclairage sur la rue Grégoire

Considérant que la Ville doit effectuer des travaux pour le prolongement des infrastructures d'égout pluvial, d'égout domestique, d'aqueduc, de voirie et d'éclairage sur la rue Grégoire;

Considérant que monsieur Rémi Robidoux a donné un avis de motion et présenté le projet de règlement à la séance extraordinaire du 13 février 2018;

Considérant qu'une copie du projet de Règlement numéro 900-2018 a été remise aux membres du conseil conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19);

18-02-15-4574

**Il est proposé par monsieur Florent Ricard
Appuyé par monsieur Maurice Brossoit
Et résolu à l'unanimité :**

Que le conseil municipal approuve le Règlement numéro 900-2018 décrétant une dépense de 340 000 \$ et un emprunt de 340 000 \$ pour la réalisation du prolongement des infrastructures d'égout pluvial, d'égout domestique, d'aqueduc, de voirie et d'éclairage sur la rue Grégoire.

Adopté

Adoption du Règlement 901-2018 décrétant une dépense de 210 000 \$ et un emprunt de 210 000 \$ pour la réalisation du branchement des services d'aqueduc et d'égout du lot 3 447 068

Considérant que la compagnie 9192336 CANADA Inc. désire implanter une usine de production de cannabis médical sur le lot 3 447 068;

Considérant l'entente intervenue entre la Ville de Huntingdon et la compagnie 9192336 CANADA Inc. portant, entre autres choses, sur les coûts relatifs aux travaux de branchement aux réseaux municipaux d'aqueduc et d'égout sanitaire requis pour la réalisation du projet de construction;

Considérant que monsieur Denis St-Cyr a donné un avis de motion et présenté le projet de règlement à la séance extraordinaire du 13 février 2018;

Considérant qu'une copie du projet de Règlement numéro 901-2018 a été remise aux membres du conseil conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19);

18-02-15-4575

**Il est proposé par monsieur Denis St-Cyr
Appuyé par monsieur Dominic Tremblay
Et résolu à l'unanimité :**

Que le conseil municipal approuve le Règlement numéro 901-2018 décrétant une dépense de 210 000 \$ et un emprunt de 210 000 \$ pour la réalisation du branchement des services d'aqueduc et d'égout du lot 3 447 068.

Adopté

Octroi de contrat pour services d'ingénierie civile – Remplacement de la conduite d'aqueduc sur une section de la rue Châteauguay

Considérant que par sa résolution 17-06-29-4415, le Conseil a mandaté la firme Comeau Experts-Conseils afin de réaliser un relevé GPS du site, de préparer un plan et une estimation préliminaire des coûts ainsi qu'un support auprès du ministère dans le cadre d'un éventuel protocole d'entente avec la Ville en vue de la réalisation des travaux sur une section de la rue Châteauguay;

Considérant qu'à la suite des discussions intervenues entre la Ville de Huntingdon et le ministère des Transports du Québec, il a été convenu que la Ville fournira au Ministère des plans et un devis des travaux à être réalisés selon les normes du MTQ ;

Considérant que la firme Comeau Experts-Conseils a présenté une offre de services professionnels d'un montant de 15 700 \$ plus les taxes applicables pour la réalisation de l'ensemble des documents d'appel d'offres, la recommandation en faveur de l'adjudicataire et la coordination auprès du ministère des Transports pour la production des plans et devis définitifs;

18-02-15-4576

**Il est proposé par monsieur Dominic Tremblay
Appuyé par monsieur Rémi Robidoux
Et résolu à l'unanimité :**

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

Que le conseil municipal octroi un contrat de services professionnels à la firme Comeau Experts-Conseils pour un montant de 15 700 \$ plus les taxes applicables.

Que la dépense de 16 483,04 \$ soit financée à même le *Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2014-2018 (TECQ)*.

Adopté

Période de questions du public

Aucune question.

Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé;

18-02-15-4577

**Il est proposé par monsieur Florent Ricard
Appuyé par monsieur Denis St-Cyr
Et résolu à l'unanimité :**

Que la séance soit levée à 17h 31.

Adopté

André Brunette, Maire

Denyse Jeanneau, Greffière